

Délibération 2024-089

**Administration Générale – Approbation du Procès-Verbal du 10 octobre 2024**

(2<sup>ème</sup> envoi suite erreur matérielle)

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 décembre 2024.

**Participants**

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aïli, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès

**Conseillers ayant donné pouvoir**

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à Mme RIVIERE Christel  
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles  
M. ANTONY Maxime a donné pouvoir Mme GAYRAUD Isabelle  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel  
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à M. MICHELOT Jean-Michel  
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard  
M. REGIS Daniel a donné pouvoir à M. Georges CHEVALLIER

**Conseillers excusés**

Mme BLANCHARD ESSNER Sonia

**Conseillers absents**

M. BRAGAGNOLO Patrice

**Secrétaire de séance**

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 22 | Pouvoirs - 07 | Membres absents – 02

## Exposé

Monsieur le Président soumet le Procès-verbal en date du 10 octobre 2024 à l'approbation du Conseil Communautaire.

## Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le Procès-verbal du 10 octobre 2024 présenté en annexe ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

## Résultats du vote

Votants – 29 | Pour – 29 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,  
Mme Florence DELTORT



Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le **30 DEC. 2024**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN

